

Tout objet estimé à risque pourra vous être retiré et conservé jusqu'à votre départ.

Les armes ou objets dangereux sont interdits dans l'hôpital. Ils doivent être remis à l'administration de l'hôpital via la surveillance générale, ou à l'équipe qui les remettra à vos accompagnants et/ou parents.

Le centre de crise "Les Tamaris" étant une structure accueillant des patients mineurs, il est interdit de fumer au sein de l'unité de soins (que ce soit dans les chambres ou dans tout autre partie du bâtiment comme la cour). La cigarette électronique est également proscrite. Si vous êtes fumeur, tout le soutien nécessaire vous sera apporté en proposant l'accès à différentes formes d'aide au sevrage tabagique par substituts nicotiniques.

### Les activités au sein des "Tamaris"



Tous les jours, des activités thérapeutiques vous seront proposées par l'équipe présente.

Elles font partie intégrante du soin et votre participation y est essentielle.

### Informations pratiques

#### Centre de crise "Les Tamaris"

29, avenue du Général-Leclerc  
64039 PAU cedex

Téléphone : 05 59 80 91 36

Courriel : tamaris@chpyr.fr

#### Plan d'accès



#### Rejoindre le C.H.P. en bus :



#### Stationnement :

Des places de stationnement sont à votre disposition devant le service.

Pour y accéder, vous devez passer la barrière de l'entrée du C.H. des Pyrénées.



Mise en forme : Service communication - D.U.Q.C. / Impression : Service imprimerie - D.A.L.-D.D. / ©Illustration : https://fr.freepik.com / Décembre 2024 / C.H.P. / Ne pas jeter sur la voie publique



# LES TAMARIS

Un lieu d'écoute et de soin pour les jeunes en situation de crise de 13 à 17 ans

Dépliant à destination des adolescents

C.H. des Pyrénées  
29, avenue du Général-Leclerc  
64039 PAU cedex  
www.ch-pyrenees.fr



Vous allez être hospitalisé(e) au centre de crise "Les Tamaris" du Centre Hospitalier des Pyrénées.

Afin de préparer au mieux votre arrivée, ce document vous est remis pour vous informer du fonctionnement du service.

Ce fonctionnement a été réfléchi de manière pluridisciplinaire par l'ensemble des professionnels intervenant au sein du service et a pour but de vous assurer une prise en charge la plus qualitative et sécurisée possible.

"Les Tamaris" est une unité de soins qui accueille les mineurs de 13 à 17 ans de tout le secteur de référence du Centre Hospitalier des Pyrénées, à savoir le territoire Béarn et Soule.

## L'offre de soins

- Entretiens médicaux ;
- Soins infirmiers : entretiens d'aide et de soutien, soins somatiques, accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne... ;
- Soutien éducatif, aide à l'insertion sociale et scolaire ;
- Activités thérapeutiques telles que les arts plastiques, les activités physiques, culturelles, les activités socio-esthétiques..., réalisées avec les infirmier(ère)s et/ou l'éducateur.

## Partenaires & Confidentialité

Durant votre hospitalisation, des synthèses peuvent être organisées avec d'autres professionnels de santé ainsi qu'avec les partenaires médico-sociaux, sociaux et éducatifs.

L'ensemble des professionnels est tenu au secret professionnel.

## Le déroulé de l'hospitalisation

### À votre arrivée

Sur indication médicale, une période de mise à distance avec l'environnement habituel pourra être posée.

L'objectif est de vous permettre de vous soustraire à votre environnement quotidien afin de vous centrer sur vous et vous permettre de vous poser à distance des stimuli extérieurs.

Pendant cette période, votre famille peut prendre de vos nouvelles à tout moment auprès de l'équipe soignante.

Vous pourrez participer à l'ensemble des activités thérapeutiques proposées, hors cas particuliers, avec l'ensemble des adolescents accueillis dans le service.

### Durant votre séjour

Il est important de prendre en compte que chaque prise en charge étant individuelle et étroitement liée à votre état de santé, le médecin et/ou l'équipe soignante peuvent mettre en place des conduites à tenir vous concernant qui seront différentes du fonctionnement quotidien et de celle des autres patients.

Ces décisions vous seront toujours annoncées et expliquées ainsi que leur but, soit par le médecin, soit par l'équipe soignante en service.

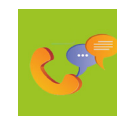
### Utilisation du téléphone portable



Au sein du service, l'utilisation des téléphones portables n'est pas autorisée en dehors des temps prévus à cet effet. Pour veiller à cet élément essentiel, votre téléphone portable sera gardé dans un espace fermé auquel seuls les soignants ont accès.

Vous aurez la possibilité de consulter votre téléphone portable en dehors de la période d'observation, sous supervision soignante. En effet, il n'est pas autorisé, durant votre temps d'hospitalisation, d'avoir accès aux réseaux sociaux potentiellement source d'angoisses ou de perturbations.

## Appels téléphoniques



En dehors de la période de mise à distance et d'une consigne médicale particulière, les appels sont autorisés via le numéro du service, entre 12h et 14h. Il vous est alors possible de recevoir des appels et d'en émettre selon des critères qui vous seront expliqués à votre admission et selon les consignes médicales.

## Visites



A l'issue de la période de mise à distance, les visites sont autorisées, de 14h à 18h30. Le nombre et la durée des visites sont individualisés à chaque jeune accueilli sur évaluation médico-soignante et prescription médicale.

Le respect de vos souhaits prévaut et aucune visite n'est imposée si vous ne le désirez pas.

Habituellement, les visites sont autorisées un jour sur deux. Cependant, des consignes médicales individualisées, adaptées à votre prise en charge, peuvent modifier ces conditions.

## Vêtements, bijoux et effets personnels



Un inventaire de vos effets est effectué par les membres de l'équipe et retranscrit sur un formulaire signé par vous-même à votre arrivée ainsi qu'à votre départ.

Tout vêtement estimé non approprié sera remis à la famille ou référents ou gardé dans le service. Les vêtements comprenant des cordons ne sont pas autorisés.

Dans le service, il vous sera demandé de porter des chaussures et/ou chaussons sans lacets.

Si vous avez des chaussures à lacets, elle seront gardées dans un local dédié à cet effet et vous seront remises lors de vos sorties dans le parc, lors des permissions et à votre sortie d'hospitalisation.

Dans le service, les vêtements ainsi que les effets personnels ne peuvent être échangés entre les patients, ni prêtés, ni donnés.